

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 MAI 2022 à 18 h**

Présents : Yves LE BON, Sylviane BOISSY, Jeanine CHAREYRON, René COSTE, Marie Odile LAFFONT, Dominique PERENO, Cyriaque PETITJEAN, Christian TOMAS, Françoise VIGNE, Catherine VINSON

Procurations : Bruno CLAUZIER, Régis DUCHAMP, Jonas NOYER

Absents : Cécile DEBARD, Eric PIZOT

Secrétaire de séance : Jeanine CHAREYRON

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 18 mars 2022 est approuvé à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1.- Avis sur le projet arrêté du SCoT.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet du SCoT présenté par le SyMCA (Syndicat Mixte Centre Ardèche) est arrêté. Cependant, nous sommes dans l'attente de la proposition de rédaction de la délibération proposée par le SyMCA. L'avis du conseil municipal sur ce projet est reporté à une prochaine réunion du conseil municipal avant le 20 juillet.

2.- Subventions aux associations :

La commission aux associations propose les subventions ci-dessous :

Liste des Associations	Montant subventions 2022	Montant subventions 2021
ACCA	300	300
Amicale boules	200	200
Amicale Laïque	1000	1000
Amicale Sapeurs pompiers	300	300
APEL école St Joseph	1000	1000
Association Age d'Or	500	500
Association conjoints survivants	200	0
Club Les Boudlerles	600	600

Club Les gens heureux	200	200
Club Ping Pong	200	200
Comité des fêtes	600	600
FNATH	100	200
Fun Fitness	200	200
Les Bouchons de la vie	200	200
Les Chemins oubliés	500	500
Les Pataris	100	0
Secours catholique	500	400
Union cantonale des anciens combattants	300	300
Les amis de Rochebonne	attente subvention Val'Eyrieux	600
Total	7000	

Les propositions sont acceptées par 12 voix pour et une voix contre.

Monsieur le Maire présente au conseil deux demandes de subventions exceptionnelles :

- L'association « l'Age d'Or » pour un montant de 1000 euros correspondant à une aide à l'achat d'une Borne Mélo Génération (Borne musicale pour personnes âgées).
- Le Secours Catholique pour la participation à l'organisation d'une soirée chansons de Jean Ferrat d'une somme de 500 €

Ces demandes sont acceptées par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

Demande de subvention de l'association du centre animation nautique de Vernoux.

La demande est refusée à l'unanimité des présents.

3.-Nouvelle offre de concours pour travaux sur le chemin rural de la Romane.

La délibération du conseil municipal du 10 décembre 2021, concernant l'offre de concours faite par Mr Bernard Manhaudier pour le financement de travaux d'amélioration du chemin rural de la Romane est modifiée de la façon suivante suite au changement de l'entreprise en charge des travaux :

Proposition d'offre de concours financière faite par M. Bernard Manhaudier pour le financement des travaux sur le chemin rural de La Romane afin d'améliorer l'accès à sa bergerie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents :

- accepte l'offre de concours financière proposée par M. Bernard Manhaudier d'un montant de 3360 € TTC, pour un coût de travaux s'élevant à 6360 € TTC (devis de l'entreprise SOUBEYRAND Emmanuel TP), fixe la participation de la commune à 3000 € TTC (50% du coût des travaux, plafonnée à 3000 € TTC).

- précise que la présente délibération tient lieu de contrat entre la commune et l'offrant
- précise que l'acceptation de la présente offre de concours pour l'amélioration du chemin de la Romane ne signifie pas engagement de sa part d'assumer l'entretien de ce chemin par la suite.
- donne pouvoir au Maire afin de signer le devis de l'entreprise SOUBEYRAND Emmanuel TP pour l'exécution des travaux dont la commune reste maître d'œuvre.
- donne pouvoir au Maire afin de signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment d'émettre à la date d'engagement des travaux en cause, le titre de recettes afférent au montant de l'offre de concours présentement acceptée.

4.- Géocaching.

La collaboration de Mr Hirt concernant le balisage de nos circuits pédestres associant le géocaching sur le flyer édité par la municipalité est refusée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

5.- Caution pour le prêt du matériel communal et pour la location de salles

Le Maire propose de revoir le montant des cautions pour le matériel et les salles :

Caution dômes : 800 € par dôme

Caution location salle polyvalente : 2000 €

Caution location salle des voûtes : 2000 €

Les autres cautions restent inchangées.

Ces propositions sont acceptées par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

6.- Demande de révision du bail de Mme Plantier Yvette

Monsieur le Maire communique la demande de Madame Yvette Plantier, locataire de l'appartement communal au-dessus de l'école maternelle, rue de la Plaine, concernant la suppression des frais d'entretien de la chaudière prévus dans son bail, pour un coût de 100 € annuel.

Le conseil municipal rejette cette demande à l'unanimité des présents

7.- Signature de la convention de servitudes avec ENEDIS au patronage.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal la signature d'une convention de servitude d'occupation du sol pour le nouveau tracé de la ligne ENEDIS sur les parcelles AD 512 et 513 au patronage.

La proposition est acceptée par le conseil municipal à l'unanimité des présents.

8.-La convention d'utilisation du chalet au plan d'eau par Mme Delagorderie a été signée en 2021 pour une durée de 2 ans. Le loyer de 200 € pour juillet-août est maintenu.
Acceptée à l'unanimité des présents

9.-Ardèche Musique et Danse.

La convention avec « Musique et danse » pour l'enseignements aux écoles, est proposée pour 4 classes sur les deux écoles au lieu de 6 précédemment, pour l'année scolaire 2022-2023 pour un coût de 600 € par classe, soit au total 2400 €

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

10.- Communications.

- La MJC de La Voulte, demande l'autorisation d'amener un groupe de 85 d'enfants , encadrés de 13 animateurs au plan d'eau le mercredi 20 juillet. M. le Maire a donné l'autorisation.

- Le Préfet de l'Ardèche demande l'affichage du bilan du classement de la qualité des eaux de baignade au plan d'eau reconnue « Eau d'excellente qualité » .

- Le Comité Syndical du SIVU SAIGC demande l'approbation pour l'adhésion des communes de St Jeure d'Andaure et Labatie d'Andaure à leur service informatique à partir de 2022.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

-Monsieur le Maire propose de demander un fond de concours à la Communauté des Commune afin d'aménager l'aire multisport attenante au stade à Champchiroux. La participation peut-être de 40% du montant des travaux, avec un maximum de 10 000 €. Dossier à déposer avant le 31 mai 2022.

La proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

-Deux propriétaires au hameau de la Pize proposent une offre de concours pour un aménagement du chemin rural qui dessert leurs maisons. La demande sera étudiée ultérieurement au conseil municipal dans l'attente des devis de travaux.

-Monsieur le Maire nous fait part d'un courrier de remerciement adressé par Monsieur le Préfet pour le bon déroulement des élections présidentielles et l'acheminement des procès-verbaux.

Mme Sylviane Boissy adjointe informe le conseil municipal :

- que la commune a signé un partenariat avec Monsieur MOINS, pour la gestion informatique de réservation des repas à la cantine à compter de l'automne 2022.

-de la commande de 2 défibrillateurs, un en remplacement de celui du stade, et un nouveau portable mis à disposition au plan d'eau pendant la saison d'été.

-La Nouvelle Manufacture n'ayant pas fait de déclaration ERP à la Préfecture, la municipalité ne cautionnera pas les manifestations qui s'y dérouleront jusqu'à l'autorisation administrative. Aucun matériel ne sera prêté jusqu'à nouvel ordre.

La séance est levée à 20 h